



PROCES VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON DE TOMBES AU CIMETIERE

Commune de Blavozy - Cimetière de Blavozy

Le 25 octobre 2017, à 10 heures, nous, Franck PAILLON, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code Général des collectivités territoriales, accompagné de Christine SIMON, adjointe au Maire, nous sommes transportés au cimetière communal et avons fait constatations d'abandon au sujet des concessions notifiées sur place.

Vu les articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon.

De ces constatations, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon (envahies par les ronces ou autres plantes parasites, délabrées...) par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que de celle de Mme SIMON, adjointe.

L'affichage de ce procès-verbal sera effectué à partir de ce jour en mairie, et au cimetière dans les huit jours de son établissement ainsi que notifié sur le site internet de la commune (3 affichages de 1 mois entrecoupés par deux quinzaines sans affichage).

L'état d'abandon constaté par procès-verbal ne doit pas avoir été interrompu dans les trois ans qui suivent l'expiration de la période des affichages par un acte d'entretien constaté contrairement. Si tel est le cas, la concession, de nouveau entretenue, sort de la procédure.

Le délai de trois ans expiré, à savoir le 25 octobre 2020, si les concessions sont toujours en l'état d'abandon ou si aucun descendants, successeurs éventuels ne s'est fait connaître, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé avec indication de mesures des reprises envisagées par la loi.

Le Maire,
Franck PAILLON



L'Adjointe,
Christine SIMON

43700 BLAVOZY

Tél. : 04 71 03 00 19

Site internet : www.blavozy.fr

Email : mairie.contact@blavozy.fr